
RÉUNION DU 21 OCTOBRE 2019

Procès-verbal de la réunion du conseil de la Faculté des sciences sociales tenue le lundi 21 octobre 2019, à 15 h, à la salle du conseil (DKN-3470).

Présents : François Gélinau, Aurélie Campana, Marie-Hélène Gagné, Michelle Daveluy, Philippe Barla, Thierry Giasson, Jean Vézina, Daniel Mercure, Natacha Gagné, Bernard Beaudreau, Yanick Charrette, Sylvie-Marianne Rughenda (en remplacement de Dominique Tanguay), Samuel Beaudoin, Nicolas Mazellier, Samy Gallienne, Agbantey Ariel-Jean-Philippe, Claudia Babin, Olivier Fournier, Stéfanie Sirois-Gauthier, Chani Bonventre, Marcos Gon, Vincent Montplaisir, Marie-Laurence Thibeault, Annabelle Lajoie

Invités : Ariane Arsenault, Geneviève Baril-Gingras, Mathieu Bernier, Martine D'Amours, Harold Germain, Philip Jackson, Mathieu Jolin, Annie Picard, Julie Rodrigue, Lucie Samson

Excusés : Réjean Tessier, Sylvain Luc

1. Adoption de l'ordre du jour

Ajout point 12 : représentation étudiante Fonds Georges-Henri-Lévesque

Ajout point 13 : nouveau statut du Centre de recherche : recherches appliquées interdisciplinaires sur les violences intimes, familiales et structurelles (RAIV).

Sur proposition de Marie-Hélène Gagné, appuyé par Natacha Gagné, l'ordre du jour tel que modifié, est adopté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal de la réunion du 18 février 2019

Sur proposition de Nicolas Mazellier, appuyé par Philippe Barla, le procès-verbal de la réunion du 18 février 2019 est adopté à l'unanimité.

3. Informations de la direction

Informations du doyen

Maîtrise en ergonomie : le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a autorisé l'Université Laval à accueillir les premiers étudiants dans la toute nouvelle maîtrise en ergonomie, et ce, dès l'automne 2019. Le lancement de ce programme a été fait en collaboration avec la Faculté de médecine.

Maîtrise sur mesure en intelligence urbaine : ce nouveau programme créé dans le cadre du programme des Chantiers d'avenir de l'Université, a accueilli cet automne sa première cohorte de 18 étudiants. Le programme est piloté par le professeur Sébastien Tremblay de l'École de psychologie. Les Chantiers d'avenir intègrent l'enseignement et la recherche dans des programmes de formation adaptés à la résolution de problèmes complexes pour lesquels les formations actuelles

ne suffisent pas. Les Chantiers d'avenir permettent d'innover en termes d'approches de formation, de synergie entre les disciplines et d'engagement envers les milieux.

Questionnaire sur la santé et le bien-être au travail : les résultats de l'enquête administrée par le VRRH en collaboration avec la professeure Manon Truchon ont été présentés aux doyens et directeurs de service le 9 septembre 2019 puis aux directeurs d'unités le 27 septembre 2019. Pour l'instant, seuls les résultats au niveau institutionnel ont été présentés. Les résultats comparatifs placent la Faculté parmi les unités qui font face à certains défis. L'équipe de la professeure Truchon produira sous peu un rapport détaillé pour la Faculté.

Bourses citoyens du monde : la direction de l'Université Laval, dans le cadre de la Planification stratégique 2017-2022, lancera sous peu un nouveau programme de bourses afin de promouvoir le recrutement d'étudiants internationaux ainsi que la mobilité étudiante. Le programme comportera un profil excellence, un profil leadership et engagement (ce dernier remplacera les bourses de leadership et développement durable) et un profil mobilité. Les nouvelles bourses seront d'un montant annuel de 10 000 \$. Le programme sera financé par le Fonds Citoyens du monde et par une contribution de la Fondation famille-Choquette. Le profil excellence requerra un appariement facultaire.

L'Académie des transformations numériques : a été officiellement lancée le 30 septembre au Centre des congrès de Québec. La direction facultaire a été consultée dans l'élaboration du modèle d'affaires qui sera officiellement présenté aux facultés sous peu. Le modèle d'affaires prévoit un partage des revenus entre l'ATN et les facultés.

Plan de renouvellement du corps professoral : en décembre 2018, la Faculté a présenté un plan de renouvellement du corps professoral à la direction de l'Université Laval. Celui-ci prévoyait l'augmentation du nombre de professeurs à un niveau plancher d'environ 185. Grâce à l'augmentation de notre financement en 2019-2020 et aussi grâce au programme spécial d'embauche lancé par la direction de l'Université, les 7 départements et écoles de la Faculté ont pu procéder à une vingtaine d'embauches au cours de la dernière année. Ces embauches représentent une première étape du renouvellement du corps professoral et permettront aux unités d'être en mesure de mieux se consacrer à notre mission première.

École supérieure d'études internationales : Le 27 mars dernier, le Conseil d'administration de l'Université procédait à la création de l'École supérieure d'études internationales. Celle-ci vient remplacer l'Institut québécois des hautes études internationales. La nouvelle école conserve ses particularités dans les Statuts de l'Université. En outre, son caractère interfacultaire a été confirmé par la création d'un Bureau de direction composé des doyens des facultés partenaires. Afin de mieux intégrer l'École dans le système administratif de l'Université, le Conseil a également procédé à la création du Département interdisciplinaire en études internationales, celui-ci rattaché à la Faculté des sciences sociales. Lors de sa séance du 15 mai, le Conseil nommait le professeur Philippe Bourbeau au poste de directeur de l'École supérieure.

Informations de la vice-doyenne à la recherche

La 2^e Semaine de la recherche de la Faculté des sciences sociales se tiendra du 25 au 27 novembre prochains, sous le thème « La recherche sociale au service de la santé et du bien-être ». Elle est organisée en partenariat avec le Cégep Limoilou, et se déroulera dans les locaux du Cégep. Huit de nos professeurs de toutes les disciplines y présenteront des conférences. L'événement est gratuit et ouvert à tous et toutes. Pour voir la programmation et pour s'inscrire :

<https://www.fss.ulaval.ca/evenements/semaine-de-la-recherche-en-sciences-sociales-2019>

Lors du dernier concours interne de chaires de recherche du Canada, la Faculté a mis en place un processus de recrutement et de sélection respectant les principes d'équité, diversité et inclusion. Ceci est désormais obligatoire et vise à augmenter la représentation de 4 groupes cibles parmi les titulaires de CRC : les femmes, les minorités visibles, les personnes handicapées et les autochtones. Au terme de ce processus, la Faculté a réussi à obtenir deux des trois chaires CRSH de niveau 2 (junior) qui étaient disponibles à l'Université Laval. Les deux candidates sont en psychologie du développement. Elles sont en train de finaliser leur dossier qui sera soumis au programme fédéral à la fin octobre.

Informations de la vice-doyenne aux études

Admissions et inscriptions

« **Tous cycles confondus**, la session d'automne 2019 est marquée par une légère hausse des demandes (3,3%) et des offres (2,3%), mais également par une légère diminution des nouvelles inscriptions (-2,7%).

Au **1^{er} cycle**, malgré une hausse des demandes (2,3%) et des offres (0,8%) d'admission, nous enregistrons une baisse de 3,3% des nouvelles inscriptions, diminution qui touche principalement les programmes de certificat (-8,9%). Au **2^e cycle**, nous nous réjouissons d'une hausse des demandes (+12,2%), des offres (+18,4%) et des nouvelles inscriptions (+5,3%). À noter que cette hausse touche principalement les maîtrises professionnelles (+9,8% de nouvelles inscriptions). Toutefois, nous sommes préoccupés de constater une diminution des statistiques étudiantes au **3^e cycle**, alors que nous enregistrons une baisse de 2,5% de demandes, de 4,1% des offres et de 8,5% des nouvelles inscriptions.

Malgré cette tendance globale à la baisse, notons la croissance des statistiques relatives aux **candidats internationaux (aux 3 cycles)** : +22,7% des demandes, + 27,4% des offres, +46,1% des nouvelles inscriptions. Enfin, il importe également de mentionner que le taux de variation se compare à l'année dernière, année où nous avons connu une croissance significative de nos effectifs étudiants (+14,0% du nombre de nouveaux inscrits, tous les cycles confondus) ».

Les premières statistiques sont sorties pour l'hiver. Elles sont à prendre avec prudence, mais nous pouvons déjà faire trois observations : 1) Une tendance à la hausse au baccalauréat, ce qui tendrait à confirmer ce qui a été observé les deux-trois années précédentes, à savoir une sorte de rattrapage à l'hiver; 2) les maîtrises, professionnelles, continuent à attirer les étudiants; 3) au doctorat, derrière des chiffres qui restent préoccupants, une petite lueur : même nombre d'inscriptions à pareille date, alors que le nombre de demandes et d'offres d'admission est plus faible.

Maîtrise en ergonomie

La maîtrise en ergonomie a reçu en août 2019 l'autorisation du ministère, et a été officiellement ouverte en septembre 2019. C'est l'aboutissement d'un très long processus. Pour mémoire, ce programme est rattaché au département de relations industrielles, mais se donne en collaboration avec le département de kinésiologie de la FMED.

Recrutement à l'international

La FSS accentue ses efforts de recrutement à l'international. Nous participerons cette année à quatre tournées différentes : deux en France (l'une vient de s'achever et je remercie Julie Rodrigue pour avoir accepté de représenter la FSS) ; une en Afrique de l'Ouest Cameroun, Côte d'Ivoire, Sénégal et une en Afrique du Nord (Maroc, Tunisie et Algérie).

Informations express :

- Le projet-pilote sur l'étalement des horaires des cours a été reconduit. La liste des cours dont les professeurs-responsables sont intéressés à participer à ce projet a été transmise au vice-rectorat.
- Les Portes ouvertes UL auront lieu le 9 novembre.

Point 5 – Plan d’action du doyen pour les programmes en économique

Aurélie Campana présente brièvement les recommandations et suggestions du Plan d’action du doyen pour les programmes en économique.

Monsieur Philippe Barla explique aux membres que le titre du programme de baccalauréat en économie et mathématiques ne peut pas être modifié.

Le Plan d’action est reçu par les membres.

Point 6 – Modification du DESS en ergonomie et innovation

La présente modification vise principalement à harmoniser les pièces exigées à l'admission pour les deux maîtrises en économique. Des précisions sont apportées quant au contenu du questionnaire complémentaire en économique, qui permet d'évaluer les connaissances en microéconomie, macroéconomie, économétrie et mathématiques avancées des étudiants.

CONSIDÉRANT la création de la maîtrise en ergonomie et son ouverture officielle en septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la création de la maîtrise en ergonomie doit amener à un repositionnement du DESS en ergonomie et innovation par rapport à ce nouveau programme;

CONSIDÉRANT QUE le DESS doit refléter les modifications apportées à la maîtrise en ergonomie, suite aux recommandations du Bureau de coopération interuniversitaire, et notamment ajouter de la souplesse à son offre de formation, tout en la diversifiant.

Il est proposé :

« Que le DESS soit ramené de 30 à 27 crédits, par le retrait des neuf crédits d'intervention (l'intervention étant désormais exclusive à la maîtrise professionnelle en ergonomie), et l'ajout d'une nouvelle règle de six crédits de cours optionnels. »

Il est également proposé :

« Que les objectifs de formation du DESS soient revus, pour les dissocier de la maîtrise tout en étant complémentaires; »

« Que le programme de DESS se recentre désormais uniquement sur le diagnostic et l'évaluation des situations en ergonomie; »

« Que les actuelles exigences d'admission du DESS soient conservées, les cours du DESS et ceux de la maîtrise étant communs. »

Sur proposition de Yanick Charette, appuyé par Martine D'Amours, il est proposé que ces changements entrent en vigueur dès l'automne 2019.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Point 7 – Modification des exigences d’admission au doctorat en relations industrielles

CONSIDÉRANT QUE le règlement des études impose de « diffuser l’information relative aux modalités et aux exigences d’admission dans les programmes offerts à l’Université »;

CONSIDÉRANT QUE le règlement des études stipule que « pour être admis, le candidat doit satisfaire aux exigences générales et, le cas échéant, aux exigences particulières d’un programme ou d’une activité de formation »;

CONSIDÉRANT QUE certaines exigences d’admission au doctorat en relations industrielles ne sont pas suffisamment explicites pour refléter les pratiques en vigueur et n’envoient pas un signal clair aux candidats quant au niveau attendu à l’entrée au doctorat;

CONSIDÉRANT QUE la prise de décision lors de l’examen des demandes d’admission doit s’appuyer sur des critères objectifs permettant d’évaluer la capacité des candidat/es à compléter avec succès un programme de doctorat dans le champ des relations industrielles;

CONSIDÉRANT QUE la poursuite d’études ou d’activités scientifiques de troisième cycle impose un niveau minimum de connaissance de l’anglais à l’admission et que le règlement des études permet d’imposer des exigences d’ordre linguistique (français et anglais) minimales à l’admission ou à la diplomation.

Il est proposé :

Ajouter, pour ceux qui effectueraient une scolarité préparatoire, la mention « L’étudiant.e est définitivement admis.e dans le programme une fois qu’il ou elle aura réussi, avec une note moyenne globale égale ou supérieure à B+, les cours exigés en scolarité préparatoire. »

Préciser la moyenne cumulative attendue à l’admission, en ajoutant la mention : « Le candidat a obtenu une moyenne de cheminement ou de diplomation égale ou supérieure à 3,5 sur 4,33, ou l’équivalent, à la maîtrise ou un diplôme équivalent. La direction de programme peut autoriser une offre d’admission avec une moyenne légèrement inférieure. »

- Que soient demandés deux documents supplémentaires à joindre à la demande d’admission :
 - une lettre de motivation d’environ 3 pages expliquant la décision de poursuivre des études doctorales au département des relations industrielles de l’Université Laval, en lien avec le cheminement antérieur et les objectifs professionnels du candidat. Cette lettre doit en outre inclure une description du sujet de thèse projeté, et préciser dans quel champ des relations industrielles son projet s’inscrit.
 - un travail de recherche complété par le candidat (mémoire, rapport de recherche ou publication).

Il est également proposé :

« Que soient précisées les exigences en matière de connaissance de l'anglais, en ajoutant les mentions suivantes :

Connaissance de l'anglais

Afin de poursuivre avec succès des études doctorales en relations industrielles, le candidat doit posséder une connaissance de l'anglais lui permettant de lire et de comprendre cette langue.

Le candidat diplômé d'un établissement universitaire non anglophone dont la langue maternelle est autre que l'anglais doit attester de sa connaissance de l'anglais, soit :

-par la réussite du test de classement Versant English Placement Test (VEPT), avec un résultat égal ou supérieur à 53 sur 70;

-ou par la réussite du Test of English for International Communication (TOEIC) avec un résultat égal ou supérieur à 675 sur 990;

-ou par la réussite du cours d'anglais ANL-2020 Intermediate English II (ou d'un cours de niveau égal ou supérieur), avec une note égale ou supérieure à C. »

À défaut, le candidat ou la candidate devra s'inscrire au cours ANL-2020 et le réussir avec une note égale ou supérieure à C dans un délai d'un an à partir de la date d'inscription au programme.

Il est également proposé :

Que ces changements entrent en vigueur dès l'automne 2020.

Sur proposition de Jean Vézina, appuyé par Geneviève Baril Gingras, il est proposé d'approuver les modifications.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Point 8 – Modification des exigences d’admission au doctorat en psychologie et au doctorat en psychologie, recherche et intervention (orientation clinique)

CONSIDÉRANT le règlement des études de l’Université Laval précise que « pour être admis, le candidat doit satisfaire aux exigences générales et, le cas échéant, aux exigences particulières d’un programme ou d’une activité de formation »;

CONSIDÉRANT QUE le règlement des études précise que « l’étudiant inscrit au doctorat ou à la maîtrise recherche doit avoir fait approuver le choix de son directeur de recherche selon l’échéance prévue dans la description de son programme »;

CONSIDÉRANT le grand nombre de demandes d’admission dans les programmes de doctorat en psychologie et de doctorat en psychologie - recherche et intervention (orientation clinique) et la forte compétition qui y règne pour y accéder;

CONSIDÉRANT QUE le soutien d’une direction de recherche à un candidat effectuant une demande d’admission démontre l’adéquation entre le projet de recherche du candidat et la disponibilité des ressources pour l’encadrer.

Il est proposé :

« Que la condition d’avoir confirmé l’appui d’un directeur de recherche au plus tard 60 jours après avoir reçu une offre dans les programmes D. Psy et Ph. D. RI ,soit remplacée par l’obligation d’avoir l’appui d’un directeur de recherche au moment de déposer la demande d’admission. La demande d’admission en ligne ne pourra pas être transmise sans avoir téléchargé une lettre d’appui d’un directeur de recherche. »

Sur proposition de Jean Vézina, appuyé par Samuel Beaudoin, il est proposé d’approuver les modifications.

La proposition est adoptée à l’unanimité.

Point 9 – Passages intégrés du baccalauréat en psychologie vers des maîtrises dans des domaines connexes

AJOUT DU PASSAGE INTÉGRÉ ENTRE LE BACCALAURÉAT EN PSYCHOLOGIE ET DES MAÎTRISES DANS DES DOMAINES CONNEXES

CONSIDÉRANT QUE le passage intégré à la maîtrise permet à un étudiant de baccalauréat de s'inscrire à des cours de 2^e cycle lors de son cheminement au baccalauréat;

CONSIDÉRANT QUE les cours suivis sont contributoires aux programmes des deux cycles, à condition que l'étudiant poursuive ses études à l'Université dans le programme visé;

CONSIDÉRANT QUE le passage intégré permet ainsi l'accélération des études supérieures et apparaît comme une option intéressante pour les étudiants du baccalauréat en psychologie, qui ne poursuivraient pas dans l'un des doctorats en psychologie.

Il est proposé :

« Que le conseil de la Faculté des sciences sociales approuve l'ajout du passage intégré du baccalauréat vers :

1. la maîtrise en santé publique;
2. la maîtrise en sciences de l'administration-gestion du développement international et de l'action humanitaire;
3. la maîtrise en sciences de l'administration-développement des personnes et des organisations;
4. la maîtrise en administration des affaires-gestion des entreprises;
5. la maîtrise en administration des affaires-gestion des services de santé. »

Il est également proposé :

« Que ce passage se compose d'un maximum de douze crédits, soit quatre cours, et que soient admissibles au passage intégré les étudiants ayant une moyenne de programme égale ou supérieure à 3.22 sur 4,33. »

Sur proposition de Jean Vézina, appuyé par Marie-Hélène Gagné, il est proposé d'approuver les modifications.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Point 10 : Nomination des directions de programmes

NOMINATIONS DES DIRECTIONS DE PROGRAMMES

Sur proposition de Thierry Giasson, appuyé par Samuel Beaudoin, les nominations suivantes sont adoptées :

PSYCHOLOGIE

Premier cycle

Il est proposé :

« Que la professeure Sonia Goulet soit nommée directrice des programmes de premier cycle en psychologie du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2021. »

Troisième cycle

Il est proposé :

« Que le professeur Philip Jackson soit nommé directeur du doctorat en psychologie « Recherche et Intervention » du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020. »

RELATIONS INDUSTRIELLES

Premier cycle

Il est proposé :

« Que le professeur James Thwaites soit nommé directeur des programmes de baccalauréat et certificat en relations industrielles du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020. »

SCIENCE POLITIQUE

Deuxième et troisième cycles

Il est proposé :

« Que le professeur Éric Montigny soit nommé directeur des programmes de deuxième et troisième cycles en science politique du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2022. »

SOCIOLOGIE

Premier cycle

Il est proposé :

« Que professeur Fabrice Fernandez soit nommé directeur des programmes de premier cycle en sociologie du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2023. »

Deuxième et troisième cycles

Il est proposé :

« Que le professeur Richard Marcoux soit nommé directeur des programmes de deuxième et troisième cycles en sociologie du 1^{er} juin au 31 mai 2023. »

PROGRAMMES FACULTAIRES ET INTERFACULTAIRES

Premier cycle

Il est proposé :

« Que la professeure Sylvie Loriaux soit nommée directrice du baccalauréat intégré en philosophie et science politique du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2021. »

Il est également proposé :

« Que la professeure Pauline Côté soit nommée directrice par intérim du baccalauréat intégré en affaires publiques et relations internationales du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2020.

Deuxième cycle

Il est proposé :

« Que le professeur Pierre-Marc Daigneault soit nommé directeur de la maîtrise en affaires publiques du 1^{er} juin 2019 au 21 mai 2022. »

POINT 11 : Nomination aux comités de programmes

Sur proposition de Thierry Giasson, appuyé par Natacha Gagné, les nominations suivantes sont adoptées :

ANTHROPOLOGIE

Premier cycle

Il est proposé :

« Que la professeure suivante soit nommée membre du comité des programmes de 1^{er} cycle en anthropologie :

- Catherine Larouche, du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2021.

PSYCHOLOGIE

Premier cycle

Il est proposé :

« Que les professeures suivantes soient nommées membres du comité des programmes de 1^{er} cycle en psychologie :

- Manon Truchon, du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2021;
- Annie Vallières, du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2020. »

Deuxième et troisième cycles

Il est proposé :

« Que les professeurs suivants soient nommés membres du comité des programmes de 2^e et 3^e cycles (MM-PSY et Ph. D. Recherche) en psychologie :

- Ginette Dionne, du 1^{er} juin 2019 au 2 septembre 2020;
- Yvan Leanza, du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2020. »

Troisième cycle

Il est proposé :

« Que les professeurs suivants soient nommés membres du comité des programmes de doctorats (Ph. D. R/I et D. Psy) en psychologie :

- Geneviève Belleville, du 1^{er} juin 2019 au 31 août 2020 (Ph. D. R/I);
- Yves Lacouture, du 1^{er} juin 2019 au 31 août 2020 (Ph. D. R/I);
- Catherine Bégin, du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020 (D. PSY);
- Simon Beaulieu Bonneau, du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020 (D. PSY).

SCIENCE POLITIQUE

Deuxième et troisième cycles

« Que la professeure suivante soit nommée membre du comité des programmes de deuxième et troisième cycles en science politique :

- Anessa Kimball, du 1er septembre 2019 au 31 août 2021.

SOCIOLOGIE

Premier cycle

Il est proposé :

« Que les professeures suivantes soient nommées membres du comité des programmes de 1^{er} cycle en sociologie :

- Sylvie Lacombe, du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2021;
- Pamela Colombo, du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2021.

Deuxième et troisième cycles

Il est proposé :

« Que les professeures suivantes soient nommées membres du comité des programmes de 2^e et 3^e cycles en sociologie :

- Pascale Bédard, du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2021;
- Élisabeth Mercier, du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2021.

TRAVAIL SOCIAL ET CRIMINOLOGIE

Troisième cycle

Il est proposé :

« Que les professeures suivantes soient nommées membres du comité des programmes de doctorat en service social :

- Geneviève Lessard, du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2021. »

SOCIOLOGIE

Premier cycle

Il est proposé :

« Que la professeure suivante soit nommée membre du comité des programmes de 1^{er} cycle en sociologie :

- Sylvie Lacombe, du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019. »

Deuxième et troisième cycle

Il est proposé :

« Que la professeure suivante soit nommée membre du comité des programmes de 2^e et 3^e cycles en sociologie :

- Pascale Bédard, du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019. »

RELATIONS INDUSTRIELLES

Il est proposé :

« Que les professeurs suivants soient nommés membres du comité des programmes suivants :

- Paul-André Lapointe, doctorat en relations industrielles (D-RLT) e, du 1^{er} juin 2019 au 31 août 2020. »

PROGRAMMES FACULTAIRES

Il est proposé :

« Que les professeurs suivants soient nommés membres du comité des programmes suivants :

- Mathieu Ouimet, maîtrises en affaires publiques (M-AFP), du 1^{er} juin 2019 au 31 août 2020. »

POINT 12 : NOMINATION D'UN MEMBRE ÉTUDIANT DE 3E CYCLE AU COMITÉ DIRECTEUR DES FONDS GEORGE-HENRI-LÉVESQUE, FFER ET TOUGAS

Contexte :

La vice-doyenne à la recherche mentionne que nous devons trouver un membre étudiant de 3^e cycle au comité directeur des Fonds George-Henri-Lévesque, FFER et Tougas. Le mandat est d'une durée d'un an, renouvelable.

Des courriels ont été acheminés à cet effet aux associations étudiantes, sans succès. Elle demande quelle est la meilleure manière de procéder lorsque nous avons besoin de nommer des étudiants sur divers comités. Marcos Gon, étudiant de 3^e cycle en science politique, se montre intéressé et disponible pour ce mandat. Il a l'appui du Conseil facultaire, mais il souhaiterait que sa nomination soit aussi appuyée par les étudiants de la Faculté.

Il est convenu que la vice-doyenne à la recherche écrive à toutes les associations d'étudiants de cycles supérieurs de la Faculté afin de solliciter leur appui à la candidature de monsieur Gon.

POINT 13 : Statuts du Centre de recherche : recherches appliquées interdisciplinaires sur les violences intimes, familiales et structurelles (RAIV)

CONSIDÉRANT QUE le Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF), un centre reconnu par la Commission de la recherche de l'Université Laval, s'est engagé dernièrement dans une démarche de restructuration majeure qui exige une révision de ses statuts;

CONSIDÉRANT QUE ce centre de recherche souhaite désormais être reconnu sous le nouveau nom de Centre de Recherches Appliquées Interdisciplinaires sur les Violences intimes, familiales et structurelles (RAIV);

CONSIDÉRANT QUE le Comité de direction scientifique du RAIV, lors de sa réunion du 13 mai 2019, a résolu d'adopter de nouveaux statuts reflétant sa récente restructuration, et que le libellé final de ces nouveaux statuts a été validé par courriel auprès de ses membres le 10 octobre 2019;

CONSIDÉRANT QUE toute modification aux anciens statuts du CRI-VIFF, ainsi qu'aux nouveaux statuts du RAIV, doit être adoptée par le Conseil facultaire de la Faculté des sciences sociales.

Il est proposé d'approuver les nouveaux statuts du RAIV.

Sur proposition de Marie-Hélène Gagné, appuyé par Michelle Daveluy, il est proposé d'approuver les modifications.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Conseil clos à 16h46